



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

Le Mot du vice-président

Voici avec un peu de retard notre nouveau bulletin.

Notre association continue à se préoccuper du confort et de la sécurité de tous les piétons, par sa présence dans de nombreuses réunions et ses rencontres avec les élus.

Vous trouverez ci-après le texte du courriel que nous avons envoyé le 21 septembre dernier au président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg, texte rédigé par "notre meilleur rédacteur" Jean-François Wolff. Il résume au mieux l'ensemble de nos préoccupations actuelles.

Mais la longueur de ce texte ne permet pas de mettre d'autres articles dans ce bulletin.
Bonne lecture et à la prochaine fois !

Gilles HUGUET

Courriel au président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Monsieur le Président,

Le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV) de L'EUROMÉTROPOLE, dans la publication de Juin/Juillet/Août du N° 36 d'EUROMÉTROPOLE MAGAZINE, nous informant qu'il recueille avis et propositions de « tous les usagers de la route », notre Association « PIÉTONS 67 » vous adresse par la présente nos observations et propositions.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le PLAN PIÉTON, approuvé par l'EUROMÉTROPOLE dans sa délibération du 3 Mai 2021. Ce plan comporte en effet de nombreuses déclarations d'intentions et propositions auxquelles nous souscrivons pleinement.

Toutefois les mesures décrites pêchent parfois par leur manque d'ambition et de mise en œuvre en regard des défis considérables auxquels devront faire face les villes, notamment en matière climatique, énergétique et sanitaire. Elles ignorent également le « rôle-phare » que Strasbourg pourrait exercer, car l'exemple fourni par une capitale européenne aurait probablement un effet d'entraînement auprès d'autres grandes villes.

De manière plus concrète, le plan piéton met insuffisamment l'accent sur le fait que la meilleure manière d'encourager les déplacements à pied (ou par les « modes doux ») est ... de décourager les circulations et stationnements non indispensables, et qui apportent nuisances et dangers (autos, motos, poids lourds mais aussi, dans certains cas, vélos et trottinettes).

En matière de STATIONNEMENT, l'association Piétons 67 propose :

- la répression du stationnement illégal sur trottoirs, y compris celui qui oblige les piétons à utiliser les pistes cyclables :



SOMMAIRE

<i>Le Mot du vice-président</i>	1
<i>Courriel au président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg</i>	1
<i>Courriel au président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg (suite)</i>	2



Courriel au président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg (Suite de la page 1)



- la suppression du stationnement légal sur trottoir et chaussée, c'est-à-dire du stationnement « à cheval » sur ces deux infrastructures, même s'il est délimité par des traits de peinture :

- la généralisation du stationnement payant pour tout véhicule motorisé (motos y compris), aussi bien sur voirie qu'en ouvrage;
- des mesures (tarifaires et de surveillance) en vue d'assurer une meilleure utilisation des " parkings-relais " existants;

- l'organisation de l'accès aux parkings en ouvrage, dans le but d'éviter en plein centre-ville les files d'attente sur voirie.

Toutes ces mesures allant dans le sens de la diminution de l'offre globale de stationnement, la satisfaction de la demande en matière de stationnement résidentiel (qui est susceptible de se maintenir, voire de s'accroître) sera obtenue par l'optimisation de l'occupation des places de parking et par une tarification adaptée.

En matière de CIRCULATION, nous demandons :

- l'interdiction de toute circulation vélo, trottinette ou autre moyen similaire sur trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans), avec suppression de tout marquage (bande cyclable) en leur faveur;
- le report sécurisé de cette circulation sur la chaussée, avec création de piste ou bande cyclable, par rétrécissement ou suppression de l'emprise des files dédiées au trafic motorisé;
- la généralisation de la vitesse maximum à 30 km/h, en milieu urbain, sauf sur les grands axes, avec dispositifs se traduisant par une réduction effective à cette vitesse;
- la suppression ou la réduction de l'emprise des terrasses des cafés/restaurants (et des chevalets) quand celles-ci apportent des difficultés particulières aux circulations piétonnes.
- la création par les communes d'une programmation de mise en zone de rencontre des petites rues, souvent limitées à 30 km/h, mais qui sont déjà, de fait, des zones de rencontre car tous les piétons, et en particulier les poussettes, les fauteuils ou les rollators, sont obligés de circuler sur la chaussée :

En matière de CIRCULATION et de STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (préscolaire à lycée), il y a lieu de prévoir :

- la suppression des « zones de dépôse rapide »;
- la généralisation des « [rues-écoles](#) », y compris quand il s'agit de voies à circulation importante;
- [l'électrification](#) des autocars scolaires.

En matière d'URBANISME, nous proposons :

- en milieu urbain dense et bien desservi par les transports en commun, la suppression, dans la réglementation des Plans locaux d'urbanisme, de l'obligation de créer des places de stationnement automobile;
- dans les zones piétonnes, dans les éco-quartiers ... l'interdiction dans la réglementation des Plans locaux d'urbanisme de la création de places de stationnement et l'inscription de normes généreuses pour le stationnement des vélos;
- l'interdiction de toute nouvelle construction à usage d'habitation, de commerce ou de service public ou privé dans tout secteur qui ne serait pas parfaitement bien desservi par les transports en commun.

Sur le PLAN SYMBOLIQUE, il nous paraît très souhaitable :

- de parachever la « magistrale-piétonne » gare centrale/place du Marché de Neudorf, (avec, en complément, réduction des temps d'attente aux feux) et de prévoir, à cette occasion, des événements médiatiques significatifs;
- d'organiser un « concours d'idées » concernant la suppression (totale ou partielle) du parking Kléber et sa réaffectation à d'autres fins;
- d'ouvrir un débat public concernant les moyens de réduire les nuisances de l'Avenue du Rhin, entre le Parc de l'Etoile et Kehl;
- de demander à nos élus de faire voter des mesures de tout ordre visant, aux niveaux local, régional, national et européen, à favoriser les « circulations douces » au détriment des autres. Ces mesures ne devraient pas oublier une réglementation relative aux excès de publicité en faveur de certains types de véhicules polluants.

Nous nous ferions un plaisir de détailler, par écrit ou par oral, l'ensemble de ces réflexions et propositions et, dans cette attente, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour l'association Piétons 67,

Gilles Huguet

Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »

25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG

Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : pietons67@yahoo.fr